

LES DIPLOMATES HELLÈNES ET LA QUESTION AROUMAINE AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE¹

EMANUIL INEOAN*

Abstract

Hellenic Diplomats and the Aromanian Issue at the Beginning of the 20th Century

At the beginning of the 20th century, the Romanian Kingdom was sustaining an interventionist policy in the Balkans, consolidated especially as a result of the enthronement of King Carol and justified by the powerful Aromanian communities, inhabiting mainly the region of the Pindus Mountains, on the actual territory of Greece, but also those of Macedonia and Albania, regions belonging to the Ottoman Empire and revendicated by the Greek Kingdom. The main aims for Bucharest's implication were the cultural and spiritual protection and preservation of the Aromanian communities during a time in which these aspects were threatened by the Hellenizing assimilation current. The opening of the three Romanian consulates in Thessaloniki, Bitolia, and Ioannina, on territories inhabited by Aromanians, for organizing the school and church networks represented another proof for the interest of Romanian politics in this matter. Our study tries to catch the reactions and attitudes of some diplomats, cultural, and church personalities from the Hellenic world, who at the beginning of the 20th century have expressed their positions concerning the politics of the Romanian Kingdom in the Balkans with regard to the situation of Aromanian communities.

Keywords. Aromanians, diplomats, Romania, Greece, Hellenization, 1900.

Pendant le règne du roi Carol, l'intérêt du Royaume de Roumanie pour la romanité balkanique est à son apogée,² la politique d'intervention dans la région

* **Emanuil Ineoan** est docteur en Histoire de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca. Il est co-auteur de l'ouvrage *Preoți din Arhiepiscopia Vadului, Feleacului și Clujului în temnițele comuniste* [Prêtres de l'Archevêché de Vad, Feleac et Cluj dans les prisons communistes] (Cluj-Napoca, 2017, sous la direction de Grigorie Benea) et auteur, entre autres, de l'article « Romania and Balkan Geopolitics at the Beginning of the 20th Century » (*Acta Musei Napocensis*, 51/II, Cluj-Napoca, 2015).

¹ Cet article a paru sous une forme plus ample dans le volume édité par Claudiu Lucian Topor, Alexandru Istrate, Daniel Cain, *Diplomați, societate și mondenități. Sfârșit de Belle Époque în lumea românească*, Iași, 2015.

² L'initiative d'ouvrir des écoles roumaines dans les Balkans a appartenu aux Aroumains établis dans les Principautés roumaines. En 1858, Dimitrie Cozacovici rédigea un appel adressé à ces Aroumains, en leur demandant de s'organiser en vue de l'ouverture d'écoles roumaines en Macédoine. Un « Comitê macédo-roumain » fut formé en 1860, qui devait sensibiliser les autorités roumaines à la cause aroumaine. Les premiers fonds destinés à des actions culturelles furent alloués en 1864, lorsque Dimitrie Athanasescu inaugura à Trnova la première école subventionnée par l'État roumain. Voir Simion Șovaru, *Problema școalei românești din Balcani*, București, 1934, p. 18-19.

ayant pour objectif la protection et la préservation culturelle et spirituelle des communautés d'Aroumains, appelés à l'époque Macédo-Roumains. Cette tendance est assumée par le Ministère des Affaires Étrangères de Bucarest, qui entre 1879-1904 fonde des consulats à Salonique, Monastir et Janina, afin de rester en contact avec les Aroumains de la région. Selon certaines interprétations historiques, l'attention que les autorités roumaines ont portée aux populations d'Aroumains à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle était stratégiquement dirigée et encouragée par l'Autriche-Hongrie, dans l'intention d'éloigner la politique étrangère et l'opinion publique roumaine de l'incommodement question irrédentiste transylvaine et de la canaliser vers les zones plus utopiques, selon quelques-uns, du roumanisme balkanique.³ D'autres recherches tentent d'expliquer l'intervention de la Roumanie dans la région par les avantages territoriaux dont elle aurait dû bénéficier (Silistrie), et considèrent que le jeune royaume au nord du Danube s'est servi de la question aroumaine pour dominer les Balkans.⁴ Même si cette hypothèse se justifie au niveau d'une partie de l'élite politique de Bucarest, il a tout de même existé une perspective désintéressée à ce niveau politique qui visait, en pleine ère romantique, la renaissance culturelle-nationale des « frères au sud du Danube ».

Après le Congrès de Berlin, les politiciens grecs ont commencé à craindre que les progrès enregistrés par le mouvement roumain ne constituent un obstacle dans la voie de l'extension de l'État grec vers le nord. Le consul hellène Batikiotes de Salonique précisait dans un rapport adressé à son supérieur, Theodor Delligianis, un adepte fervent de la Grande Idée grecque (*Megali Idea*), la stratégie que devaient suivre les représentants de la partie grecque, de même que la diplomatie, le clergé et les instituteurs :

*... on doit veiller et soutenir l'introduction et la diffusion de la langue grecque dans les bourgs et parmi les bergers transhumants aroumains. Mais, avant tout, on doit faire des efforts pour que tant les comités de Roumanie que les politiciens roumains soient convaincus qu'il n'y a pas de Roumain au sens strict du mot en Macédoine et que l'incorporation des Valaques hellènes de Macédoine dans l'État roumain n'est pas seulement impossible du point de vue physique mais aussi irréalisable, car ces Valaques hellènes sont inséparablement liés à l'hellénisme qu'ils représentent en Macédoine...*⁵

³ Le 5 décembre 1905, le chef de la Légation austro-hongroise à Bucarest, Pallavicini, s'adressait au ministre des Affaires Étrangères de Vienne, Goluchowski, en lui suggérant que les émeutes nationales en Transylvanie pourraient être apaisées par l'attention portée à la question des Kutzovlaques, que la Monarchie aurait tout intérêt à « découvrir ». T. Pavel, *Mișcarea românilor pentru unitate națională și diplomația Puterilor Centrale*, Timișoara, 1982, p. 210.

⁴ Nicolae Ciachir, *Istoria popoarelor din sud-estul Europei în epoca modernă (1789-1923)*, Târgoviște, 2011, p. 226.

⁵ Max Demeter Peyfuss, *Chestiunea Aromânească*, trad. par Nicolae-Șerban Tanașoca, București, 1994, p. 51.

La classe politique grecque était au comble de l'irritation à voir que les Aroumains pouvaient choisir une autre voie à la place de l'hellénisation progressive, surtout après que la majorité de la population slavophone s'était dirigée vers l'exarchat bulgare, une structure ecclésiastique orthodoxe issue de manière unilatérale de la sphère d'influence du Patriarcat œcuménique, pratiquement le véhicule par lequel la nation bulgare avait réussi à s'affranchir sur le plan national et à faire face à l'assimilation hellène. La perspective de perdre l'influence hellène sur les communautés d'Aroumains des Balkans explique bien des réactions de la diplomatie athénienne, qui devient extrêmement susceptible à toute intervention de l'État roumain en territoire grec.

L'ouverture du premier consulat roumain à Salonique en 1879 a mécontenté même le roi George I^{er}, et l'apparition d'un diplomate roumain (G. Esarcu) dans la région a été tenue pour dangereuse, car celui-ci était accusé d'entretenir des relations étroites avec le consul général russe et de vouloir tout faire pour « éveiller le sentiment national roumain chez les Valaques hellénisés depuis des siècles..., cette agitation ayant pour objectif d'éteindre complètement la moindre trace de vie de l'élément grec en Macédoine et de confier les Bulgares et les Valaques au panslavisme ».⁶ La situation restera la même au moment de l'ouverture des autres consulats, que les autorités hellènes allaient effectivement ignorer, en ne les reconnaissant pas comme tels.⁷

Insistant sur la question des Aroumains, l'État roumain parvient assez vite à un dialogue diplomatique de plus en plus problématique avec la Grèce, acteur directement préoccupé de l'assimilation des communautés aroumaines. À la fin du XIX^e siècle, les rapports entre la Roumanie et la Grèce deviennent extrêmement tendus, la soi-disant affaire Zappa servant de prétexte aux deux États pour rompre les relations diplomatiques. Cet événement a déclenché une ample campagne de presse dans les deux pays, conduisant à l'interruption des relations diplomatiques entre 1892-1896.⁸ Le nouveau contexte géopolitique ainsi que les intérêts politiques communs ont estompé le conflit initial, permettant la réouverture du canal diplomatique après quatre ans. Il n'empêche que la tension entre les deux pays au sujet de la question aroumaine restera une constante de leur dialogue jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'étude ci-présente se propose de surprendre la manière dont l'élite diplomatique hellène avait perçu et évalué « la question aroumaine » au début du XX^e siècle. Les références aux positions de l'élite cléricale hellène s'expliquent par le fait qu'elle s'est à plusieurs fois érigée en porte-parole du message nationaliste séculaire grec, oubliant qu'elle avait une mission purement spirituelle.

⁶ *Ibid.*, p. 55-56.

⁷ Les Archives du Ministère des Affaires Étrangères (désormais A.M.A.E.), fonds Constantinopol, vol. 121, pages non numérotées. Le consul Grecianu à Janina avouait que depuis la fondation du consulat jusqu'en 1911, lorsque les deux pays avaient repris leurs relations diplomatiques, il n'y avait pas eu de dialogue officiel avec les homologues hellènes accrédités dans la région.

⁸ A.M.A.E., fonds Constantinopol, vol. 121, pages non numérotées.

Néoclès Kasasis, recteur de l'Université d'Athènes, appréciait que le pouvoir de l'Église avait représenté un élément de supériorité de l'hellénisme en Macédoine.⁹ En 1904, le Patriarcat œcuménique à Constantinople avait 27 sièges épiscopaux en Macédoine.¹⁰ Ces sièges épiscopaux ou métropolitains ne constituaient qu'une partie des structures ecclésiastiques supérieures du Patriarcat œcuménique dans les régions européennes de l'Empire ottoman ; on rencontrait d'autres institutions qui en dépendaient dans la zone de l'Épire ou de la Thrace orientale. Les hiérarques des éparchies susmentionnées ont souvent été les émissaires officiels de la politique hellène, leur travail doublant celui d'un réseau impressionnant de consulats officiels ou honorifiques (au nombre de 22),¹¹ ce qui en dit long sur l'intérêt d'Athènes pour la politique étrangère dans la région.

En 1904, le consul de la Roumanie, Alexandru Pădeanu, rapportait que les instituteurs et les prêtres grecs visitaient chaque famille pour convaincre les Aroumains de manifester des sentiments hellénophiles, sinon ils seraient maudits de « la Grande Église ». Le métropolitain grec de Monastir disait à ses fidèles que « même si une partie de la population de la localité se compose de Kutzovlaques, ceux-ci n'ont rien à faire avec les Roumains de Roumanie, que la langue roumaine est maudite et que les vrais croyants ont le devoir de ne plus la parler et de préférer la langue grecque, la langue des anges, la langue noble et riche qui a conquis le monde entier ».¹² Le métropolitain de Florina a adopté la même position, demandant aux prêtres de ne pas entrer dans les maisons de ceux qui parlaient roumain, de refuser d'officier le service mortuaire et même d'excommunier les paroissiens qui ne se déclaraient pas Grecs, etc.¹³ De pareils incidents étaient rapportés presque tous les jours à Bucarest par le personnel diplomatique roumain, fort inquiet par la ferveur des autorités hellènes, laïques et ecclésiastiques, de remodeler l'identité des Aroumains.

Il ne faut pas omettre non plus les pressions exercées sur la personne même du Patriarche œcuménique à Constantinople, Joachim III, qui était devenu la cible des critiques hellènes après avoir énuméré dans un document officiel les Aroumains parmi les chrétiens orthodoxes de Macédoine et déclaré dans une séance qu'il n'y avait à Bitola (à l'époque, Monastir) pas un seul Grec de souche.¹⁴

Les milieux nationalistes de Grèce, représentés par Melas, Dragoumis, les frères Politu, Raktivan, Lembros, Lambiris, Delios, Mavros, Mathesis ou Varatasias,

⁹ Néoclès Kasasis, *Hellenism and Macedonia*, London, 1904, p. 54.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Daniel Cain, « *Chestiunea macedoneană și organizarea instituțională a ministerelor de externe din Sud-Estul European (1878-1912)* », in Lia Brad Chisacof, Cătălina Vătășescu (dir.), *Polichronion. Profesorului Nicolae-Șerban Tanașoca la 70 de ani*, București, 2012, p. 118.

¹² Alexandru Em. Lahovary, *Memorialistică diplomatică*, vol. I: *Amintiri diplomatice Constantinopol (1902-1906). Viena (1906-1908)*, Iași, 2009, p. 34.

¹³ *Documente diplomatice : Afacerile Macedoniei – Conflictul greco-român*, București, 1905, p. XXIII.

¹⁴ Alexandru Em. Lahovary, *op. cit.*, p. 32.

craignent que la révolte de Krouchevo de 1903 n'éloigne la Macédoine de l'hellénisme, forçant ainsi l'État grec à envoyer des unités de mercenaires pour attaquer et terroriser les localités roumanophiles de la région.¹⁵ Étant donné la pression constante des nationalités, le premier ministre Theotókis décide de confier la direction des actions paramilitaires au consul Koromelas de Salonique.¹⁶

Ion Draoumis¹⁷ est l'un des diplomates grecs directement impliqués dans l'organisation des troupes paramilitaires en Macédoine au début du XX^e siècle. Il bénéficie aussi bien du support du métropolitain de Kastoria que de celui des organisations nationalistes secrètes qui visent à sensibiliser l'opinion publique européenne à la cause grecque. À l'avis de Dragoumis, la population macédonienne qui ne parlait pas le grec, même si elle n'était pas aussi « pure » que ses coreligionnaires grécophones, continuait à rester grecque tant qu'elle acceptait la tutelle de l'Église patriarcale de Constantinople. Ainsi, ce n'était pas l'identité nationale du peuple qui offrait le droit de souveraineté politique sur la Macédoine. C'était, par contre, le caractère national de la région, légitimé par l'existence de traces historiques, de toponymes hellènes, qui offrait en fait à la nation grecque le droit de s'emparer de la Macédoine.

Aux yeux de Dragoumis, l'affiliation religieuse des populations macédoniennes, la foi grecque orthodoxe de ceux qui parlaient le slave, le valaque (l'aroumain, n.n.) ou l'albanais continuait à constituer la preuve suprême de leur identité culturelle hellène.

Dans ses rapports diplomatiques envoyés au Ministère grec des Affaires étrangères, Dragoumis suggère que le principal souci de la politique étrangère d'Athènes dans les régions revendiquées appartenant à l'Empire ottoman doit être celui d'helléniser la population qui ne parle pas le grec, en diffusant cette langue dans tous les milieux et en inculquant une conscience grecque au peuple. Cette œuvre est confiée aux agents traditionnels de la propagande hellène : les professeurs, les inspecteurs scolaires, les prêtres, les bandes armées, les personnes de confiance initiées de l'organisation secrète Άμυνα (la Défense), les notabilités influentes et respectées des localités. Tous ces agents devaient être placés sous la commande générale et la direction des consulats hellènes de la région.

Dragoumis considère qu'il faut agir de manière « intelligente », en falsifiant les données statistiques sur les éléments ethniques qui ne sont pas favorables à Athènes, les questions d'importance nationale justifiant de pareils abus. Il estime que les sensibilités démocratiques de l'Europe doivent être manipulées en présentant à l'opinion publique occidentale les cartes et les statistiques ethniques falsifiées qui

¹⁵ Dimitris Lithoxou, *The Greek Anti-Macedonian Struggle*, Skopje, 2007, p. 43.

¹⁶ Dakin Douglas, *The Greek Struggle in Macedonia 1897-1913*, Thessaloniki, 1966, p. 201.

¹⁷ Il entre au service diplomatique du royaume hellène en novembre 1902, lorsqu'il est nommé vice-consul à Monastir. Avant 1909, il est accrédité dans plusieurs localités de l'Empire ottoman, où il joue un rôle crucial dans l'organisation et la consolidation de la mobilisation nationale grecque en Macédoine et en Thrace. Après 1908 il devient l'adepte d'une hellénisation graduelle à l'intérieur de la Turquie.

surestiment la population grecophone.¹⁸ Le point de vue de ce diplomate est significatif de la manière « machiavélique » dont les autorités devaient traiter la question des Aroumains.

Les ministres de la Grèce à Bucarest, Tombasis, et à Constantinople, Gryparis, déclaraient dès 1904 à la partie roumaine que « personne à Athènes ne peut s'imaginer que la Roumanie pourrait croire que le gouvernement grec serait en quelque sorte coupable du déclenchement de ces malheurs-là », craignant probablement des représailles économiques de la part de la Roumanie.¹⁹ Entre 1890-1904, la valeur des produits exportés par la Grèce en Roumanie s'est élevée à 34 111 760 francs, alors que la valeur des marchandises exportées par la Roumanie en Grèce a été de seulement 9 307 194 francs, la Grèce ayant donc un excédent de 24 804 566 francs.²⁰

La principale cause de la nouvelle rupture des relations diplomatiques entre la Roumanie et la Grèce a été un décret impérial émis le 10/23 mai 1905, par lequel les « Roumains » de l'Empire ottoman étaient reconnus comme une communauté ethnique à part.²¹ L'historien grec Colocotronis considérait le décret du sultan qui reconnaissait la présence en Macédoine d'une population « de nationalité roumaine » comme un coup dur à l'adresse du Patriarcat œcuménique et en principal de « l'hellénisme macédoine », cet acte facilitant la coopération bulgaro-roumaine contre l'hellénisme.²²

Peu de temps après la publication de l'acte de reconnaissance, la campagne terroriste contre les Aroumains qui nourrissaient des sentiments nationaux a repris de plus fort, car ils étaient jugés « plus incommodes pour les Grecs que les exarquistes ». ²³ Cette affirmation exprimait l'inquiétude de perdre une redoute importante de l'hellénisme en Macédoine, comme Koromelas,²⁴ le consul grec à Salonique et futur ministre des Affaires étrangères, considérait les Macédo-Roumains.²⁵

Le 19 mai/1^{er} juin 1905, le chargé d'affaires de la Roumanie à Athènes, Mărgăritescu Grecianu, envoie un télégramme à la Centrale du Ministère des Affaires Étrangères pour l'avertir de la façon dont le gouvernement hellène appréciait les immixtions roumaines dans la région : « L'immixtion roumaine en Turquie

¹⁸ Toutes les appréciations de Dragoumis sont tirées de l'étude de Michalis Kaliakatsos, « Ion Dragoumis and "Machiavelli" : Armed struggle, Propaganda, and Hellenization in Macedonia and Thrace (1903-1908) », *Journal of Modern Greek Studies*, vol. 31, n° 1, 2013, p. 53-67.

¹⁹ Alexandru Em. Lahovary, *op. cit.*, p. 46.

²⁰ Giovanni Amadori, *La questione Rumeliota e la Politica Italiana*, vol. I, Bitonto, 1908, p. 793.

²¹ À mentionner que l'acte du sultan de 1905 accepte pour la première fois dans l'Empire ottoman une communauté ethnique, celle des Ullah (langue turque)-Roumains, sans qu'elle ait une Église comme institution nationale.

²² V. Colocotronis, *La Macédoine et l'Hellénisme*, Paris, 1919, p. 583.

²³ Dakin Douglas, *op. cit.*, p. 236.

²⁴ Max Demeter Peyfuss, *op. cit.*, p. 93.

²⁵ Très utilisée à l'époque, cette dénomination concerne à la fois les Aroumains de Macédoine que ceux de la Péninsule balkanique.

constitue, à l'avis du ministre grec des Affaires Étrangères, le seul obstacle devant une entente parfaite entre la Roumanie et la Grèce, les Kutzovlaques²⁶ étant de race grecque pure et, les individus gagnés par la propagande roumaine mis à part, totalement dévoués à l'idée hellène ».²⁷

Dix jours seulement après l'émission du décret, le synode du Patriarcat œcuménique se réunit trois fois pour débattre et prendre attitude contre les nouveaux droits octroyés aux Roumains, sans pouvoir prendre une décision en ce sens, probablement par manque d'unanimité dans la question roumaine. Il n'empêche que le patriarche se présente à plusieurs reprises devant le Grand Vizir pour protester contre le traitement préférentiel réservé aux communautés aroumaines.²⁸ Il montre que ces Kutzovlaques à qui on avait octroyé des droits n'existent même pas et reconnaît tout de même que dans toute la Macédoine il y a à peu près 100 000 « Helléno-Valaques », qui sont cependant Grecs par leurs sentiments et ont pour langue maternelle le grec, de sorte que les droits octroyés offensent les prérogatives du patriarche et doivent être immédiatement révoqués.²⁹ Étant donné les pressions politiques d'Athènes, le Patriarcat œcuménique parvient à travailler aux côtés des consuls grecs dans l'Empire ottoman. Les métropolitains grecs sont conseillés à nommer en Macédoine des clercs agréés par les diplomates du gouvernement hellène et à collaborer avec eux dans la lutte pour la domination des provinces disputées de l'Empire ottoman.³⁰

En juillet 1905, le ministre Gryparis, le représentant de la Grèce à Constantinople, se montre inquiet par les nouvelles dispositions liées à l'organisation du recensement dans la Macédoine de l'Empire ottoman et surtout par l'apparition d'une nouvelle rubrique, réservée aux Valaques.³¹ Le même mois, lors d'un entretien avec Papiniu, le ministre roumain à Athènes, le ministre grec Rhallys lui transmet que « nul gouvernement hellène ne reconnaîtra jamais les revendications des Roumains de Turquie, car l'élément roumain n'y existe pas..., on voit que le gouvernement roumain a changé sa politique inaugurée à Abbazia... ».³² Au sujet du décret, Rhallys répond qu'on n'y avait formulé qu'un simple principe, « il reste maintenant à chercher et à trouver les Roumains ». Il considère que le décret est

²⁶ Dénomination donnée aux Aroumains par les Grecs et reprise par la suite dans plusieurs ouvrages du temps.

²⁷ *Documente diplomatice...*, p. 4.

²⁸ *Ibid.*, p. 5.

²⁹ *Ibid.*, p. 7.

³⁰ John S. Kaliopoulos, Thanos M. Veremis, *Modern Greece : A History since 1821*, West Sussex, 2010, p. 49.

³¹ *Documente diplomatice...*, p. 7.

³² Il s'agit de la rencontre entre le Roi Carol et le roi George à Abbazia, en 1901, lorsque la Grèce refuse pratiquement la conclusion d'une alliance politique avec Bucarest. La partie roumaine aurait voulu stipuler dans ce document quelques points concernant les Aroumains, ce qui aurait affaibli la position de l'État grec en Macédoine et en Épire. Voir Spyridon Sfetas, « Cadrul istoric al relațiilor politice greco-române (1866-1913) » in *Interferențe româno-elene (Secolele XV-XX)*, dir. Leonidas Rados, Iași, 2003, p. 202.

illégal et qu'il porte atteinte aux privilèges patriarcaux, qui constituent « le pivot de l'action pour le maintien de l'hellénisme », de sorte que l'exécutif fera de son mieux pour annuler les effets du décret.³³

En Macédoine, les attaques contre les Aroumains se poursuivent, étant présentées en détail par la presse de Bucarest. Une opinion publique de plus en plus indignée y répond par des actes de violence : le local d'un café grec à Bucarest est dévasté et son propriétaire est maltraité, un drapeau grec est brûlé lors d'une manifestation à Giurgiu, les journalistes de deux périodiques grecs, *Patris* et *Iris*, sont expulsés, étant considérés comme dangereux pour la sécurité publique.³⁴ Le nouveau représentant de l'Autriche-Hongrie à Athènes, le baron Gudenus, rapportait qu'« à la suite des événements de Roumanie, ils se complaisent dans le rôle de partie agressée et ne veulent rater aucune occasion pour se sentir offensés ».³⁵

Le 10 août 1905, lors d'un autre entretien avec le ministre grec Rhallys, Papiniu lui répète les demandes du gouvernement roumain et menace avec des sanctions économiques contre les sujets grecs de Roumanie dans le cas où les attentats perpétrés en Macédoine se poursuivraient. La position de Rhallys au sujet des attentats reste la même, alors que dans la question ecclésiastique il déclare sans hésiter qu'il « conseillera au patriarche de qualifier de schismatiques les adeptes de la liturgie en roumain ».³⁶

Les gazettes athéniennes suivaient avec une satisfaction non-dissimulée les actions des troupes paramilitaires dans la région du Pinde, en Macédoine, comme le démontre un fragment extrait d'un journal central : « grâce aux actions d'Akritas³⁷ et de sa bande, la population roumanisée de Selia, Vlacholivad et des villages entourant Vodena a rompu avec la propagande roumaine et est revenue à l'orthodoxie. »³⁸

Le ministre plénipotentiaire roumain à Constantinople considérait que « la terreur exercée par les bandes grecques a eu pour effet le découragement d'un grand nombre de Roumains de Macédoine et d'Épire, qui ont ainsi été obligés de quitter la cause roumaine, afin de mettre leur vie et leur fortune à l'abri des actions de ces bandes ».³⁹ Une autre forme de pression de l'action d'hellénisation était exercée sur une population fort impliquée dans des activités commerciales. L'officiel Nicolae Maimuca mentionnait dans un rapport diplomatique que tout commerçant aroumain de l'Empire ottoman qui vendait ses marchandises en Grèce était obligé de présenter un certificat visé par le consul grec. Ce document attestait que la personne en cause était dévouée et agréée par la propagande hellène : « un Roumain de

³³ *Documente diplomatice...*, p. 64-65.

³⁴ Eugen Ionescu, *Cauza românească în Turcia Europeană și conflictul cu Grecia*, București, 1906, p. 93.

³⁵ Max Demeter Peyfuss, *op. cit.*, p. 95.

³⁶ *Documente diplomatice...*, p. 68-71.

³⁷ Kostas Akritas, pseudonyme de Konstantinos Mazarachis Ainian, officier supérieur de l'armée royale hellène.

³⁸ H. N. Brailsford, *Macedonia : its races and their future*, Methuen, London, 1906, p. 215.

³⁹ Alexandru Em. Lahovary, *op. cit.*, p. 60.

Crutzova, marchand de bétail, qui avait refusé de respecter cette obligation, a été ruiné par les autorités grecques de la localité où il vendait ses marchandises. »⁴⁰ L'ingérence des consuls grecs ne se manifestait pas seulement dans les secteurs ecclésiastique, culturel et diplomatique mais aussi dans celui économique, ce qui mettait une pression complète sur les communautés aroumaines de la région.

Le 4/17 septembre 1905, Tombazis, le ministre grec en Roumanie, quittait Bucarest sans faire sa visite habituelle d'adieu et laissant une note au gouvernement roumain dans laquelle il exprimait officiellement son désaccord pour le traitement que devaient subir les sujets grecs de Roumanie, pour les expulsions illégales et pour l'immixtion de la Roumanie dans les affaires du Patriarcat œcuménique. Des manifestations hostiles dans plusieurs villes roumaines, où « des injures avaient été proférées à l'adresse de la nation et du gouvernement hellènes », de même que l'expulsion par les autorités roumaines, « sans nulle raison », du directeur et de plusieurs rédacteurs du journal grec *Patris* ainsi que d'autres personnes de citoyenneté hellène, ont été les événements qui ont consolidé la conviction du ministre grec que personne ne pouvait plus assurer la protection des sujets grecs de Roumanie.⁴¹

Papiniu reçut des instructions similaires pour quitter la capitale hellène, laissant une note consistante au gouvernement grec dans laquelle il exposait la position de la Roumanie :

... le gouvernement grec persiste à nier toute connexité entre les actions criminelles, qu'il affirme être dans l'impossibilité d'empêcher car elles sont commises en territoire étranger, et la répression qui a eu lieu en territoire roumain, à Giurgiu. Il existe une différence évidente entre une série de crimes commis contre les Roumains de Turquie par des bandes grecques et la destruction d'un soi-disant drapeau grec apporté par les manifestants. La différence est assurément en faveur du gouvernement roumain. Si la police roumaine n'a pas pu empêcher ce petit incident, les bandes grecques ont été constituées en territoire grec, fait déjà confirmé. Il est inutile de démontrer que les autorités grecques manquent à leur devoir en n'empêchant pas ces bandes de se constituer et d'entrer en territoire étranger, où elles commettent des crimes contre les Roumains...⁴²

Le 21 septembre 1905, la Roumanie dénonce le traité commercial conclu avec la Grèce ainsi que le protocole annexé signé le 19 décembre 1900. Les droits des communautés grecques sont tacitement acceptés *de facto*,⁴³ comme en témoigne l'inauguration en 1906 d'une nouvelle école de la communauté hellène de Bucarest.⁴⁴

⁴⁰ A.M.A.E., Fonds Constantinopol, vol. 180, pages non numérotées.

⁴¹ Giovanni Amadori, *op. cit.*, p. 792-793 cf. Le livre blanc hellène, 1906.

⁴² A.M.A.E., Fonds Atena, vol. 13, f. 342-343.

⁴³ *Id.*, f. 345.

⁴⁴ Georgeta Filitti, *1880-2010. Mereu împreună. România – Grecia. 130 de ani de relații diplomatice*, Brașov, 2010, p. 14.

L'ampleur du conflit grec-roumain est bien illustrée par une déclaration du ministre Iacob Lahovari : « La rupture aurait dégénéré en lutte armée si l'absence de tout point de contact entre les deux pays ne les avait pas mis dans l'impossibilité de recourir aux armes pour apaiser leur querelle. »⁴⁵

Même après ce blocage de 1905, les réactions de la partie hellène continuent à être tout aussi intransigeantes au sujet de la question aroumaine. En 1906, le patriarche œcuménique envoie une circulaire aux métropolitains de Macédoine et d'Épire, en leur demandant, entre autres, « de rejeter et de briser toutes les forces et les actions de l'extérieur » (en particulier des Roumains, n.n.).⁴⁶ La presse athénienne exalte « le patriotisme, l'énergie et la fidélité du Patriarcat œcuménique, véritable rempart de l'hellénisme dans tout le monde orthodoxe ». ⁴⁷ Le journal athénien *Scrip* note dans un article au sujet de l'interruption des relations roumano-hellènes : « Notre idéal tellement souhaité s'est accompli, nous avons voulu un conflit grec-roumain pour montrer que nous ne craignons pas les "mamaligari" (terme injurieux utilisé autrefois à l'adresse des paysans, n.t.) et nous l'avons eu, maintenant il fallait imposer une réconciliation roumano-grecque reconnaissant la défaite des "mamaligari" qui, au lieu de s'occuper de leur pays, cherchent à dénationaliser nos frères, lesquels, bien que Kutzovlaques, n'ont rien à faire avec les Tsiganes de l'autre rive du Danube. »⁴⁸

En 1908, la presse de Roumanie publie une interview avec Dimitrios Rhallys, l'ex-président du Conseil des Ministres de Grèce, qui déclare :

*Pour nous, il n'existe presque pas de conflit... Nous demandons à la Roumanie de respecter les engagements qui avaient été en vigueur ; comme elle est la provocatrice, c'est à elle de faire le premier pas vers la réconciliation. D'ailleurs, la Roumanie perd beaucoup dans cette question. Nous n'avons subi aucun préjudice. L'imprudence est venue de la part de la Roumanie, où il y avait quelques-uns souffrant d'utopie, comme Lahovary,⁴⁹ et ne sachant pas ce qu'ils demandaient. L'intervieweur : Le général Lahovary est mort, Excellence. Rhallys : Il a bien fait.*⁵⁰

Malgré les réactions de ce genre, les relations roumano-hellènes allaient être reprises en avril 1911, à la pression des Grandes Puissances et après un relatif

⁴⁵ Sterie Diamandi, *Oameni și aspecte din istoria aromânilor*, 1940, p. 19.

⁴⁶ A.M.A.E., Fonds 71 (Dossier spécial 1900-1919), vol. 62, M2 (vol. XV), f. 244, in Adina Berciu Drăghicescu, Maria Petre, *Școli și biserici românești din Peninsula Balcanică. Documente (1864-1948)*, București, 2004, p. 212.

⁴⁷ Gheorghe Carageani, *Studii aromâne*, București, 1999, p. 164.

⁴⁸ « Conflictul greco-român și aplanarea româno-greacă », *Tribuna Macedoniei*, 6 août 1907, p. 1, Archives Nationales Historiques Centrales (A.N.I.C.), Fonds Direcția Poliției și Siguranței Generale, Dossier 71/1908, f. 6.

⁴⁹ Iacob N. Lahovary, ministre roumain des Affaires Étrangères entre 1904-1907.

⁵⁰ « Știri din Salonic » in *Universul* du 10 septembre 1908, A.N.I.C., Fonds Direcția Poliției și Siguranței Generale, Dossier 117/1910, f. 11.

apaisement du conflit en Macédoine.⁵¹ En novembre 1912, la Macédoine est occupée par les troupes hellènes. Comme plusieurs Aroumains sont assassinés à cette occasion, le ministre roumain à Athènes, Alexandru Florescu, demande des explications au ministre grec des Affaires Étrangères, Koromelas. Celui-ci répond dans la note déjà consacrée des gouvernements hellènes, en ignorant tout simplement l'existence des Aroumains.⁵² Le nouveau premier ministre grec, Venizélos, reconnaît en juin 1913, dans une discussion avec le ministre roumain à Athènes, Nicolae Filidor, qu'il déplore les erreurs du passé entre la Roumanie et la Grèce, et admet que le gouvernement grec avait sa part de responsabilité. Il promet de subventionner les écoles et les églises roumaines de Grèce et d'émettre une circulaire à l'adresse des préfets pour leur demander de lui faire connaître la situation des Roumains macédoniens et les actes arbitraires.⁵³ La même année, en visite à Bucarest, Venizélos assure l'opinion publique roumaine « qu'ils [les Aroumains, n.n.] jouiront d'une excellente situation de tous les points de vue, et un très proche avenir va entièrement confirmer ces prévisions. En outre, j'ai envoyé d'ici, de Bucarest, des ordres formels à notre commandant à Salonique pour assurer la plus haute protection aux Roumains macédoniens et pour mettre en liberté tous les condamnés ayant commis des délits politiques. Et je vous assure que toutes ces dispositions ont été aussitôt accomplies ». Il continue par affirmer que : « les Aroumains de Grèce et les Grecs de Roumanie doivent être des leviers qui renforcent les liens, ils doivent être des artères qui permettent la circulation de nos intérêts économiques communs... »⁵⁴

Pendant les négociations de paix de Bucarest qui mettent fin aux guerres balkaniques, la Roumanie menace la Bulgarie d'occuper Sofia, stratégie à la suite de laquelle le voisin du sud renonce au port de Kavala en faveur de la Grèce. La Roumanie reçoit un document officiel de la part de la Grèce dans lequel elle approuve le libre fonctionnement des écoles aroumaines et promet de fonder un évêché pour les Aroumains.⁵⁵

Après sa visite à Bucarest du 26 janvier 1914, Venizélos promet de demander aux Grecs restés en Serbie (il s'agit d'Aroumains qui nourrissent une sympathie pour la cause hellène, les soi-disant *Grécomans*, n.n.) de fréquenter les écoles des Aroumains.⁵⁶ Les documents d'archives montrent que durant l'année scolaire 1914–1915, les enfants des familles *grécomanes* de Macédoine – qui avait été rattachée au Royaume serbe – ont fréquenté, dans leur grande majorité, les écoles roumaines.⁵⁷

⁵¹ Stelian Brezeanu, Gheorghe Zbucnea (dir.), *Relațiile româno-elene*, București, 2003, p. 221.

⁵² Constantin Iordan, *Venizelos și România*, 2^e éd., București, 2010, p. 100.

⁵³ *Ibid.*, p. 105.

⁵⁴ Interviews dans les journaux *Acțiunea* du 27 juillet 1913, *Universul* du 24 juillet 1913, in Constantin Iordan, *op. cit.*, p. 107-108.

⁵⁵ Constantin Iordan, *op. cit.*, p. 112-113.

⁵⁶ I. C. Filitti, *Jurnal*, vol. I, Târgoviște, 2008, p. 39.

⁵⁷ A.M.A.E., Fonds Atena, vol. 253, f. 142.

Dans une interview accordée au journal *Patris*, le 28 mai 1919, le ministre de la Grèce à Bucarest, Psichas, déclare que les animosités entre les deux peuples remontent loin dans l'histoire, les Roumains accumulant des frustrations vis-à-vis de l'élément grec dès la période phanariote, alors que les Grecs de Roumanie ont toujours eu un complexe de supériorité qu'ils n'ont pas hésité de manifester. D'où la conclusion du ministre grec que « les Grecs n'ont jamais joui de popularité en Roumanie ».⁵⁸ La seule solution censée garantir la sécurité de la Roumanie est, à son avis, l'alliance avec la Grèce et la Serbie, étant donné qu'après les guerres balkaniques la Bulgarie est devenue un de ses ennemis redoutables. Psichas estime que la question des Roumains de Macédoine et d'Épire a été définitivement tranchée par les stipulations de la paix de Bucarest, qu'à partir de ce moment tous les gouvernements roumains ont fait preuve d'une attitude loyale envers la Grèce et que les éventuelles agitations au sein des Roumains macédoniens sont causées par la propagande étrangère.⁵⁹

En guise de conclusion, la direction constante du discours diplomatique grec d'avant Venizélos a été le refus d'accepter l'existence de l'élément aroumain (roumain, à l'époque) et, implicitement, des droits qui en découlaient. L'avènement de Psichas à la tête de la politique grecque s'est accompagné d'un changement à ce niveau, motivé aussi par l'intérêt de la Grèce de se faire de la Roumanie une alliée, afin de contrebalancer les ambitions bulgares. Malgré toutes ces promesses, la situation des communautés aroumaines continuera à inquiéter la diplomatie roumaine, constituant un sujet sensible pour les autorités hellènes suspicieuses à l'égard de toute initiative de préservation de la spécificité de cette population.

⁵⁸ A.M.A.E., Fonds 71/1914 E.2, vol. 19, f. 209.

⁵⁹ A.M.A.E., Fonds 71/1914 E.2, vol. 19, f. 207.